

## **C'est au tour des juges bruxellois de la famille de se plaindre**

Ce mercredi, les audiences du tribunal de la famille de Bruxelles commenceront par la lecture d'une lettre que les magistrats de la juridiction ont adressée au ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). Comme leurs collègues du tribunal de la jeunesse et de la chambre du conseil, ces juges dénoncent leurs conditions de travail et celles du personnel des greffes. *"Nous ne voulons plus demeurer la vitrine silencieuse d'une boutique en liquidation totale"*, écrivent-ils. Pour autant, vu que le fil du dialogue entre le ministre Geens et le tribunal de première instance de la capitale a été renoué, les juges du tribunal de la famille ne mèneront aucune action avant le 15 novembre. De leur côté, les juges de la jeunesse, qui avaient menacé de libérer les mineurs comparissant devant eux à partir de jeudi, ont écrit au ministre Geens. On ne connaît pas la teneur de leur missive mais il pourrait s'agir d'une dernière tentative d'apaisement.

## **Vers des actions syndicales en front commun dans les régions**

Après le succès de la manifestation nationale, les instances dirigeantes des syndicats planchent sur la suite des actions à mener contre la politique du gouvernement fédéral. La FGTB avait annoncé vouloir mener des actions tournantes par province, en commençant par une grève de vingt-quatre heures à Liège, le 19 octobre. Le syndicat socialiste n'a pas encore finalisé le reste du calendrier. Celui-ci dépendra de la concertation qui sera menée avec la CSC. Le bureau national du syndicat chrétien a en effet convenu mardi de tenter de mettre sur pied, dans les différentes régions, un maximum d'actions en front commun avec le syndicat socialiste d'ici la fin de l'année. Les fédérations régionales ont la main. Il se confirme cependant que la CSC ne participera pas à la grève de la FGTB liégeoise. *"Il y a des actions à mener avec la FGTB, explique Jean-Marc Namotte, secrétaire fédéral de la CSC-Liège. Mais nous ne ferons pas de grève générale, ni le 19 octobre ni après."* La CGSLB n'y participera pas non. Le syndicat libéral considère *"qu'il doit adapter ses moyens d'action aux buts poursuivis et épargner un peu la population qui a beaucoup trinqué ces derniers mois. Nos actions seront dès lors particulièrement tournées vers les décideurs politiques (gouvernements) et patronaux"*. Mais la position de la CGSLB peut évoluer en fonction des nouvelles décisions du gouvernement, particulièrement à propos des pensions complémentaires.